

**ANNEXE I****DÉCLARATION DE MARRAKECH**

Nous, Ministres de l'environnement et Chefs de délégation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, réunis à Marrakech, Maroc, le 4 novembre 2009:

*Préoccupés* par les menaces sérieuses à l'environnement auxquelles la Méditerranée est confrontée, parmi lesquelles la destruction de sa biodiversité, les atteintes aux paysages, aux littoraux et aux ressources en eau, la dégradation des sols, la désertification, l'érosion côtière, l'eutrophisation, la pollution d'origine tellurique, les nuisances liées à la croissance du trafic maritime, la surexploitation de ressources naturelles, la prolifération nuisible d'algues ou d'autres organismes et l'exploitation non durable des ressources marines,

*Rappelant* le cadre de coopération régionale établi au sein du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) depuis 1975, qui a permis aux pays de la région de conjuguer leurs efforts pour améliorer la qualité du milieu marin et côtier et promouvoir le développement durable en Méditerranée,

*Considérant* que le changement climatique constitue un défi majeur auquel fera face l'humanité lors des prochaines décennies et que toutes les régions du monde en subiront les effets sur la santé humaine, le bien-être et la sécurité alimentaire, les zones habitables et le développement de toutes les communautés, la biodiversité, les zones humides, l'eau et les autres ressources naturelles,

*Considérant que*, dans le cas spécifique de la Méditerranée, dans laquelle une grande majorité de la population est concentrée sur le littoral, ces impacts auront des conséquences particulièrement lourdes, notamment sur les plans économiques, sociaux et environnementaux,

*Préoccupés* par les conclusions scientifiques figurant dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que par les constatations scientifiques les plus récentes, en particulier celles qui concernent les impacts du changement climatique en Méditerranée considérée parmi les régions les plus vulnérables au changement climatique,

*Préoccupés* également par les effets du changement climatique sur les écosystèmes et les ressources des zones côtières méditerranéennes, résultant notamment de l'élévation du niveau de la mer, d'une augmentation de la température, de l'acidification des eaux marines et de la modification des équilibres économiques et sociaux sur les communautés côtières,

*Considérant* qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches sur l'ampleur des impacts environnementaux et socio-économiques du changement climatique en Méditerranée tout en utilisant pleinement les évaluations existantes,

*Soulignant* qu'il importe que tous les pays prennent d'urgence de nouvelles mesures pour lutter contre le changement climatique, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées, de leurs capacités respectives et du principe d'équité,

*Considérant* que l'adaptation au changement climatique et à ses conséquences est une haute priorité pour tous les pays de la région méditerranéenne et que la réponse devrait se faire de manière à instaurer un développement durable et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, compte tenu en particulier des capacités et des besoins des pays en développement,

*Notant* avec préoccupation que les instruments de financement actuels mis à disposition des pays méditerranéens par la communauté internationale pour faciliter leur adaptation au changement climatique et la réduction de leurs émissions ont été très insuffisamment utilisés,

*Soulignant* également que la crise financière actuelle doit être considérée comme une opportunité et non comme un frein en vue de la mise en place de stratégies bas carbone de développement, créatrice de richesse, d'emploi et de cohésion sociale, et ne saurait justifier l'inaction face aux défis économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique,

*Conscients* qu'il est primordial de renforcer la coopération régionale pour identifier et évaluer les impacts à court, à moyen et à long terme du changement climatique dans la région méditerranéenne et les vulnérabilités face à ce changement ainsi que de concevoir et appliquer les meilleures méthodes d'adaptation et de prévention,

*Estimant* qu'une conjugaison des efforts de toutes les Parties contractantes de la Méditerranée pourrait constituer une référence exemplaire pour les autres régions du monde,

*Rappelant* les recommandations de la treizième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD - Le Caire, septembre 2009) qui a invité les Parties contractantes à mettre en œuvre des mesures urgentes d'adaptation afin de renforcer la résilience de l'espace méditerranéen au changement climatique,

*Se félicitant* de l'Union pour la Méditerranée, lancée le 13 juillet 2008, qui reprend et capitalise sur les succès acquis dans le cadre du Processus de Barcelone et *conscients* des effets positifs des initiatives menées depuis 2008 dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement afin de contribuer au développement durable et de lutter contre le changement climatique dans la région méditerranéenne,

*Réaffirmant* la nécessité, au plan méditerranéen, de poursuivre des efforts pour identifier des méthodes et outils variés de conservation et de gestion des écosystèmes, notamment l'établissement d'aires marines protégées et la création de réseaux représentant ces zones conformément aux objectifs pertinents du Sommet mondial pour le développement durable fixés pour 2012 (Johannesburg, 2002),

*Se félicitant* de la désignation de l'année 2010 en tant qu'Année de la biodiversité et *soucieux* de la nécessité de préserver le potentiel en biodiversité de la Méditerranée, de répondre aux impératifs écologiques régionaux et internationaux et de contribuer activement aux processus en cours de mise en œuvre par l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne la Stratégie de la biodiversité post-2010, et la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques,

*Reconnaissant* le rôle du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) dans l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine, la formulation et la mise en œuvre des politiques d'environnement marin et côtier et de développement durable, le renforcement des capacités pour identifier les meilleures options pour faire un usage meilleur et plus rationnel des ressources et adopter d'autres modèles de développement,

*Notant* les progrès accomplis en matière de renforcement du PAM par l'entrée en vigueur du Protocole "déchets dangereux", les amendements au Protocole "tellurique" et l'adoption dans le cadre de ce Protocole de mesures juridiquement contraignantes sur la réduction de la DBO<sub>5</sub> et l'élimination des polluants organiques persistants (POP), la signature du Protocole "GIZC" et sa ratification par deux États<sup>1</sup> ainsi que les mesures prises par les Parties contractantes pour mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles, la Stratégie méditerranéenne de développement durable et leurs stratégies nationales de développement durable, et l'importance de la mise en place du Comité de respect des obligations de la Convention et le besoin d'une utilisation efficace de ces outils pour mieux promouvoir la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles,

---

<sup>1</sup> France et Slovaquie.

**Nous déclarons résolus à:**

***Œuvrer de concert pour atteindre à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (Copenhague, 7-18 décembre 2009)*** un accord ambitieux et équilibré, qui est à la hauteur des enjeux à venir face au changement climatique de manière à limiter la hausse des températures à moins de 2°C par rapport au niveau préindustriel et qui tient compte des cinq piliers du Plan d'action de Bali. ***Dans ce cadre, nous nous engageons à:***

- *Continuer à mettre en œuvre* le Plan d'action de Bali ainsi que les résultats concertés de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique et à coopérer à cet effet avec les autres parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC);
- *Renforcer* les consultations entre les pays de la région sur les thèmes de négociation dans le cadre de la CCNUCC dans une perspective de rapprochement des points de vues pour mieux faire connaître au niveau global la problématique et le défi de la Méditerranée dans le domaine du changement climatique;
- *Promouvoir* la coopération méditerranéenne en matière de lutte contre les effets du changement climatique dans la région et *renforcer* les mécanismes institutionnels, notamment pour en faire un système d'échange et de partage d'expériences avec d'autres régions du monde;
- *Promouvoir* les nouvelles technologies d'atténuation dans la région afin de permettre une meilleure évaluation de leurs impacts sur l'écosystème méditerranéen, en tenant compte du principe de précaution;
- *Mettre en œuvre* une coordination efficace pour assurer l'intégration des questions de changement climatique dans les politiques de développement afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de la SMDD, et *veiller* au renforcement de la coopération en matière de partage d'expériences dans le domaine de la surveillance (réseaux d'alertes), de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation et de gestion des risques;
- *Demander* que l'adaptation au changement climatique soit pleinement prise en compte dans la révision de la SMDD au cours du prochain exercice biennal. Cette révision devrait être élargie pour inclure une analyse de la structure de cette stratégie afin d'intégrer l'adaptation dans les politiques de développement, notamment au niveau régional;
- *Renforcer* la mise en œuvre du principe de participation, et *prendre en compte* les préoccupations de long terme en s'appuyant sur la CMDD et la diversité de sa composition qui représente toutes les parties prenantes méditerranéennes;
- *Promouvoir* le développement du marché du carbone dans la région méditerranéenne;
- *Développer* les énergies renouvelables en s'appuyant sur les initiatives régionales en cours telles que le Plan solaire méditerranéen et l'Initiative MEDREP.

***Promouvoir une meilleure gouvernance environnementale dans la région méditerranéenne en:***

- *Confirmant* la nécessité d'une approche intégrée garante de cohérence entre les différentes stratégies sectorielles et tenant compte de leur impact sur les écosystèmes;
- *Prenant* les dispositions nécessaires pour ratifier les instruments juridiques du PAM; et en particulier accélérer les procédures de ratification du Protocole "GIZC";

- *Prenant* des mesures concrètes pour faire avancer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles et atteindre les objectifs de la SMDD;
- *Soutenant* pleinement le processus de formulation et d'adoption de mesures juridiquement contraignantes, conformément au programme de travail du PAM, pour l'élimination progressive de toutes les pollutions d'origine tellurique et l'application des nouvelles mesures adoptées afin de réduire la DBO<sub>5</sub> des eaux usées urbaines et d'éliminer les polluants organiques persistants (POP);
- *Demandant* aux États de continuer la création d'aires marines protégées et de poursuivre la protection de la biodiversité afin d'établir pour 2012 un réseau d'aires marines protégées, y compris en haute mer, conformément au cadre juridique international pertinent et aux objectifs du Sommet mondial pour le développement durable;
- *Invitant* les États à étendre leurs zones sous juridiction, conformément au droit international, et *rappelant* que leur droit à cet effet peut être utilisé pour assurer la protection du milieu marin;
- *Veillant* à une meilleure coordination avec d'autres institutions et initiatives régionales, telles que l'Initiative Horizon 2020, la composante méditerranéenne de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne et l'Initiative méditerranéenne (MedWet) de la Convention Ramsar pour les zones humides et en *travaillant* en étroite collaboration avec les organisations internationales et bailleurs de fonds dans la région pour assurer plus de synergie dans les actions et l'utilisation durable des ressources financières;
- *Favorisant* les synergies entre la Convention de Barcelone, l'Union pour la Méditerranée et la Politique européenne de voisinage (PEV);
- *Renforçant* la collaboration avec les organisations régionales de gestion des pêches et d'autres organisations telles que CITES, en ce qui concerne les questions de conservation et de gestion durable de la mer Méditerranée et de ses ressources, et afin de mieux protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats dans la Méditerranée;
- *Renforçant* la capacité du PAM et de ses composantes à rassembler, gérer, analyser et échanger des données sur le développement durable dans la région, en coopération avec l'Agence européenne de l'environnement, s'il y a lieu;
- *Demandant* le renforcement du système du PAM grâce à une mise en œuvre totale et effective du programme de travail quinquennal et du programme de travail biennal;
- *Renforçant* la coordination des activités du PAM au niveau national, notamment entre les points focaux nationaux et les autres institutions sectorielles nationales et régionales respectives, y compris les ONG, afin d'assurer une meilleure intégration, l'utilisation durable des ressources, un échange pertinent d'information pour renforcer le PAM, son impact et sa visibilité au niveau des pays et dans la région.